

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS697

présenté par

M. Bentz, M. Casterman, M. Monnier, Mme Sicard, Mme Dogor-Such, Mme Lorho,
Mme Hamelet, M. Odoul et Mme Ranc

ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« Euthanasie et suicide assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement dissipe l'équivocité du vocable d'aide à mourir.